

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Dinsheim-Sur-Bruche

Révision du Plan d'occupation des sols pour sa transformation en Plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal du **4 novembre 2019**, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme pour une durée de 36 jours consécutifs, **du mardi 3 décembre 2019 à 9h00 au mardi 7 janvier 2020 à 12h00**.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- La modération de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier,
- La préservation du patrimoine paysager, environnemental et architectural,
- Le développement des activités et le maintien du commerce local,
- La mise en place des conditions permettant de répondre aux besoins de la population en matière de logements.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Monsieur JAEG, Expert retraité cadre supérieur honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le siège de l'enquête sera la commune de Dinsheim-Sur-Bruche.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- **Vendredi 13 décembre 2019 de 15h00 à 18h00**
- **Samedi 21 décembre 2019 de 9h00 à 12h00**

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie de Dinsheim sur Bruche, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-dinsheim-sur-bruche>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **Mardi 03 décembre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 13 décembre 2019 de 15h00 à 18h00**

- **Samedi 21 décembre 2019 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 27 décembre 2019 de 10h00 à 12h00**
- **Mardi 07 janvier 2020 de 9h00 à 12h00**

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 80A Rue du Général de Gaulle 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : plu-dinsheim-sur-bruche@registredemat.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

- soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/plu-dinsheim-sur-bruche>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la mairie et de l'enquête publique pendant la même durée.

Le dossier de P.L.U comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation.

L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation (ou la mention d'une absence d'avis) figure au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de révision du POS en PLU est la commune de Dinsheim-sur-Bruche représentée par son Maire Madame Marie-Reine FISCHER et dont le siège administratif est situé 80A Rue du Général de Gaulle 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.